

Nantes, le 26 juillet 2019

Sécurité dans les transports scolaires

La Région assouplit le règlement pour prendre en compte certaines demandes des familles

En tant qu'autorité organisatrice des transports scolaires, la Région a mis en place un nouveau règlement effectif à la prochaine rentrée sur les cinq départements. Il établit notamment des règles de sécurité concernant la montée et la descente des cars Aléop. Ainsi, le règlement indique que les enfants inscrits jusqu'au niveau du CE2 doivent être accompagnés à l'arrêt de car par un adulte ou une personne d'au moins 11 ans. Cette règle nouvelle pour de nombreuses familles ligériennes pose des contraintes d'organisation importantes à certaines d'entre elles.

Après avoir rencontré plusieurs élus locaux, des autorités organisatrices de second rang (AO2) ainsi que des parents d'élèves, la Région a accédé aux demandes des familles d'avoir recours à des dérogations pour les élèves scolarisés au niveau du CE1 et du CE2. Les familles concernées peuvent ainsi envoyer un courrier à la Région pour bénéficier de cette dérogation et ainsi permettre à leurs enfants de se rendre seuls à leur point d'arrêt.

Roch Brancour,
Vice-président de la Région des Pays de la Loire en
charge des transports

CONTACT PRESSE :

Gwenola Cariou Huet : Gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr – 02 28 20 60 65 – 06 82 80 18 92